

# TENNIS CLUB JUNGLINSTER

Association sans but lucratif  
B.P.12 L-6101 Junglinster  
[contact.tennisjunglinster@gmail.com](mailto:contact.tennisjunglinster@gmail.com)



## Réservation du terrain 4 pour résidents de la commune

Le processus pour les résident(e)s de la commune de Junglinster « usagers résidents » pour utiliser l'infrastructure communale, convenu entre la **Commune de Junglinster** et le **Tennis Club Junglinster (TCJ)**, est le suivant:

1. Les résidents de Junglinster, souhaitant utiliser le **terrain 4** et n'ayant pas encore payé la carte membre 2026, doivent devenir membre du TCJ. La cotisation annuelle pour la carte membre est actuellement fixée à 25 € et couvre la période du 01 septembre 2025 jusqu'au 31 août 2026. Cette cotisation permet de couvrir les frais administratifs et les assurances en lien avec l'activité sportive.
2. La cotisation payée (point 1 ci-dessus) et un certificat de résidence fourni, donne droit à 250 € de crédit sur le système de réservation, pouvant être répartis en 10 unités de 25 €, soit un total de 10 h de réservations. Ce crédit est non remboursable et expire le 31 août 2026.
3. Une fois les 10 h utilisées (point 2 ci-dessus), l'usager résident peut bénéficier d'un tarif super réduit pour 10 h moyennant 25 € supplémentaires. Le tarif super réduit permet à couvrir les frais de gestion du TCJ.
4. Au-delà des 20 heures au tarif pour résidents (point 2 et 3 ci-dessus), les usagers résidents peuvent effectuer des réservations via le système de réservation au tarif membre. Le tarif membre est soit de 25 € par heure soit avec un prix réduit de 200 € pour 10 heures. Après avoir utilisé 30 heures au total, les usagers résidents peuvent de nouveau profiter du prix super réduit pour le reste de l'année sportive.
5. Les usagers résidents doivent réserver exclusivement le terrain 4 avec le crédit d'heures acquis du point 2, point 3 et point 4.
6. Les deux tarifs spéciaux auxquels bénéficient les usagers résidents, à savoir 10 heures en contrepartie de la carte membre et 10 heures au tarif super réduit, sont limités à une offre par foyer de résidence.
7. Les réservations ne peuvent être effectuées plus que 5 jours en avance. Chaque usager résident ne peut avoir plusieurs réservations ouvertes en même temps. Une nouvelle réservation ne peut alors être effectuée avant que la première ne soit pas encore eue lieu.
8. Le terrain 4 reste le lieu des réservations individuelles. Par ailleurs, aucun abonnement (possibilité de réserver une plage sur toute l'année) ne sera réservable sur le terrain 4.



# TENNIS CLUB JUNGLINSTER



Association sans but lucratif  
B.P.12 L-6101 Junglinster  
[contact.tennisjunglinster@gmail.com](mailto:contact.tennisjunglinster@gmail.com)

9. Le terrain 4 doit être réservé sur le système de réservation en ligne du club:  
[\(voir la fin du document\).](https://tennis-tcj.lu/reservations.php)
10. Le TCJ peut utiliser le terrain 4 pour des événements spéciaux du club, sans demander au préalable la commune.
11. Nous reverrons régulièrement ce nouveau processus afin d'intégrer les retours d'expérience de la commune, des résidents usagers et des membres du club.
12. En cas d'abus ou de violation des présentes règles, le TCJ se réserve le droit de supprimer le crédit restant et de ne plus accepter la demande de nouveaux crédits.

## Procédure d'inscription et de recharge du crédit :

13. L'usager résident envoie par courriel le formulaire rempli au secrétaire du TCJ ([contact.tennisjunglinster@gmail.com](mailto:contact.tennisjunglinster@gmail.com)). Dans l'envoi doivent y figurer
  - nom et prénom
  - adresse
  - e-mail
  - certificat de résidence (généré au moment de la demande) facile à télécharger sur [myguichet.lu](http://myguichet.lu) -> Mes données -> Citoyenneté -> certificat de résidence  
(Voir illustration à la fin du document)
14. Le secrétaire du TCJ crée un compte sur le site de réservation pour l'usager résident et lui communique les identifiants de connexion par courriel.
15. L'usager résident transfère les 25 € sur le compte du club, en mentionnant "Nom, Prénom" et « Abo résidents Junglinster ».

BCEE : LU 43 0019 9100 3461 5000  
BGL : LU11 0030 4422 8701 0000
16. Le certificat de résidence reçu, ainsi que la somme de la carte de membre, le secrétaire du TCJ ajoute 250 € de crédit au compte de l'usager résident. Le tarif normal étant de 25 € pour une heure. Les 10 heures de réservations correspondent donc à un crédit de 250 €.
17. Dès l'épuisement des 250 €, l'usager résident peut effectuer un deuxième versement de 25 € et en informer le secrétaire du TCJ, qui ajoute alors un deuxième crédit de 250 €. Ces deux crédits une fois utilisés, les usagers résidents ont encore la possibilité de réserver comme mentionné sous le point 4.

# TENNIS CLUB JUNGLINSTER

Association sans but lucratif  
B.P.12 L-6101 Junglinster  
[contact.tennisjunglinster@gmail.com](mailto:contact.tennisjunglinster@gmail.com)



Illustration du système de réservation en ligne :

The screenshot shows the TCJ website's booking interface. On the left, a calendar for December 2023 is displayed, with December 4th highlighted in red. The main area shows a grid for four courts (Court 1 to Court 4) from 08:00 to 11:00. A red box on the right side of the screen displays a user profile with the name 'Hallo, Clemens' and information about their balance ('Ihr Guthaben : 140,00€') and bookings ('Ihre Daten', 'Ihre Buchungen').

Illustration pour la génération du certificat de résidence sur myguichet.lu

The screenshot shows the MyGuichet.lu website's 'Mes données' section. It lists various document types under categories like Fiscalité, Famille, Citoyenneté, and Transport. The 'Certificat de résidence' option under 'Citoyenneté' is circled in red.